

Département d'Ille et Vilaine  
Arrondissement de Rennes  
Canton de Rennes Sud-Ouest

**VILLE DE  
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE**

**EXTRAIT  
du registre des délibérations  
du CONSEIL MUNICIPAL  
du 26 septembre 2022**

Date de la convocation : 20 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 33

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame DUCAMIN, Maire.

PRESENTS (26) : Mme DUCAMIN, Maire, Mme LECHAPLAIN, M. COCHERIL, Mme BASLE, M. SIMON, Mme LECOQ, M. RAVAUDET, Mme PFEIFFER, M. CADIOU, Mme BILLARD, adjoints, M. JAN, Mme PRIGENT, M. LEBRUN, M. CHEMIN, Mme COSSAIS, M. SAUREL, Mme THO, M. DAVID, M. HAGGAN, Mme BOUSQUET, M. LLAVORI, M. LUCAS, M. DEIN (de 19h15 à 21h05), M. MACE, M. NOURRY, M. SALMON, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSEÉS (7) : Mme FRIOT, Mme MAIGNOT, Mme TRIBOULT, M. COLLONGE, Mme GARANDEAU, M. BIARD, Mme RACHEDI, conseillers municipaux.

PROCURATIONS DE VOTE (5) : Mme FRIOT a donné procuration à M. COCHERIL.

Mme MAIGNOT a donné procuration à M. CHEMIN.

Mme TRIBOULT a donné procuration à Mme LECHAPLAIN.

M. COLLONGE a donné procuration à Mme BOUSQUET.

Mme GARANDEAU a donné procuration à Mme BASLE.

Mme PFEIFFER a été nommée en qualité de secrétaire de séance.

**2022.100 Contrat de concession de service public pour la gestion et la programmation du Théâtre l'Aire Libre  
– Rapport d'activité 2020-2021 – Prise d'acte**

Rapporteur : M. Baslé

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1413-1 et L.1411-3 ;
- Vu l'article L.3131-5 du Code de la commande publique ;
- Vu le contrat de concession de service public conclu entre la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande et le Centre de Production des Paroles Contemporaines (CCPC) pour la gestion et la programmation du Théâtre l'Aire Libre notifié le 3 août 2018 ;
- Vu l'avenant n°2 au contrat de concession prolongeant la durée jusqu'au 31 décembre 2022 ;
- Vu le rapport d'activité 2020-2021 transmis par le concessionnaire CCPC ;
- Vu l'avis favorable de la Commission consultation des services publics locaux de la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande réunie le 21 septembre 2022 ;
- Vu l'avis favorable de la Commission Animation de la vie locale réunie le 22 septembre 2022 ;
- Vu le rapport présenté en séance par Madame Marie Baslé, Adjointe à la Maire en charge de la culture et de la communication ;
- Considérant que la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande a délégué la gestion et la programmation du Théâtre de l'Aire Libre ;
- Considérant que, chaque année, le concessionnaire produit un rapport sur la gestion déléguée du service public, lequel est examiné par la Commission consultative des services publics locaux avant d'être transmis au Conseil municipal pour qu'il en prenne acte.

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (sept abstentions, M. CADIOU, M. HAGGAN, M. LLAVORI, M. LUCAS, M. DEIN, M. MACE, M. NOURRY), prend acte du rapport d'activité 2020-2021 relatif au contrat de concession de service public conclu entre la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande et le Centre de Production des Paroles Contemporaines (CPPC) pour la gestion et la programmation du Théâtre l'Aire Libre notifié le 3 août 2018.

Pour extrait conforme,  
Saint-Jacques-de-la-Lande, le 27 septembre 2022

Marie DUCAMIN  
Maire



Alice PFEIFFER  
Secrétaire de séance



Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le : *du 12/09/22*

Publié sur le site de la Ville le : *du 12/09/22*

Par le service affaires générales